

2020/09/06

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 septembre 2020 - Délibération n° 2020/09/06

Objet : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL – DM N°2

L'an deux mille vingt, le 15 septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'Espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 08 septembre 2020, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – DUBOUIS Sandrine – BOUDEAU Philippe – PACAUD Patrick – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – FINI Alain – GARGUEL Karine – GAUTIER Laurent – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – VERGNAUD Didier – AUBERT Patrick – DUBREUIL Raymond – HAMONEAU Nicolas – DUGAY Jean-Pierre – VELLARD Jean-Marc – MEYER Christian – FOUCHET Céline – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – BORD Jean-Jacques – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine – BOURDEIX Dominique – LAROCHE Michel – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine – LEHERICY Joseph – NOURRISEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – AUGUSTYNIAC Jérôme – PATAUD Annick – RICARD Jean-Michel – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : VELLEINE-DEMAY Corinne – RIGAUD Régis – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – BOSLE Alain – LAGRAVE Annick – CLOCHON Bruno – BERTELOOT Dominique – RABETEAU Raymond – POITOU-LE BIHAN Delphine – CANFORA Carmine – BORDES Gilbert – TROUSSET Patrick – DUGUET Pierre.

Pouvoirs :

1. Mme VELLEINE-DEMAY Corinne donne pouvoir à M. DESLOGES Georges.
2. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à M. FINI Alain.
3. Mme POUGET-CHAUVAT donne pouvoir à M. CALOMINE Alain.
4. M. BOSLE Alain donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine.
5. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques.
6. M. CANFORA Carmine donne pouvoir à M. NOURRISEAU Pierre-Marie.
7. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry.

Suppléances :

M. VERGNAUD Didier remplace M. CLOCHON Bruno – M. HAMONEAU Nicolas remplace M. BERTELOOT Dominique – M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick.

Secrétaire de séance : M. BUSSIERE Jean-Claude.

En exercice	Présents	Votants			
		Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
64	51	58			
Pour	Contre				
57	1	-	-	-	-

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5

Vu le Budget Primitif du budget principal voté par le Conseil Communautaire du 27 février 2020,

Afin de prendre en compte le vote des montants des attributions de compensation provisoires 2020 adoptées par la délibération 2020/07/39 du Conseil communautaire du 29/07/2020, l'ajustement des écritures liées à la restitution du logement de St Yrieix les Bois, l'exonération de la CFE pour certaines entreprises au titre de 2020 adoptée par la délibération 2020/07/40 du 29/07/2020, la notification du FPIC (conservation de la répartition de droit commun), la cession de 2 copieurs, un équilibre des sections permettant de rajouter des crédits en réserve, le Président propose au conseil communautaire la décision modificative suivante :

Fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
Chap	Compte	Objet	Montant	Chap	Compte	Objet	Montant
014	739211	Attributions de compensation versées	-12 808,24 €	073	73223	FPIC	18 197,00 €
067	673	Annulation titre St Yrieix	88 549,16 €	073	73211	Attributions de compensation reçues	1 248,78 €
067	6743	Reversement loyers St Yrieix	11 738,39 €	073	73111	exo CFE	-10 000,00 €
022		Dépenses imprévues	24 378,02 €				
023		Virement à la section d'Investissement	-102 411,55 €				
			9 445,78 €				9 445,78 €
Investissement							
Dépenses				Recettes			
Chap	Compte	Objet	Montant	Chap	Compte	Objet	Montant
013	1341	Reversement subvention St Yrieix	45 975,68 €	024		cession copieurs	2 124,00 €
				024		cession travaux St Yrieix	146 263,23 €
				021		Virement de la section de fonctionnement	-102 411,55 €
			45 975,68 €				45 975,68 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil :

→ Approuve la décision modificative n°2 au budget principal comme énoncée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.